

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} décembre 2011

Présents : Madame CORNUAULT - Messieurs GUILLOT - PERRADIN - GIVRE - CHANET - GUILLOTON - COUTURIER - BOURGEOIS - Mesdames LANET - SANDRIN - MICOLI.

Madame MOREY est représentée par Madame MICOLI
Madame BRAC de la PERRIERE est représentée par Madame LANET
Monsieur GRENIER est représenté par Madame CORNUAULT
Monsieur DUPERRON est représenté par Monsieur GIVRE
Monsieur MONNET est représenté par Monsieur PERRADIN

Absents : Messieurs SERVOLLE - BOURGEY

Monsieur PERRADIN a été élu Secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 08/11/11

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 08/11/11.

2. Tarifs 2012 : location salle polyvalente

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, vote :

- La gratuité de la salle polyvalente pour les associations **culturelles et sportives locales** dont le siège social est à Saint Trivier sur Moignans, une fois par an, pour la manifestation de leur choix, ainsi qu'aux associations disposant d'une antenne à Saint-Trivier mais dont le siège social n'est pas nécessairement à Saint Trivier sur Moignans (ex. FCDB...), et également à l'association qui organise la fête des conscrits (à savoir les classes en 2, uniquement, pour l'année 2012) ;
- Tarifs pour les associations locales :
 - o Accès à la salle polyvalente (grande salle, bar, cuisine, foyers, fourneau, parquet bal : 26.50 € l'heure ou forfait/jour à 183 €
- Tarifs pour les particuliers qui habitent à St Trivier :
 - o Grande salle, bar, cuisine, foyer : forfait/jour à 360 € (+ 140 € / jour supplémentaire)
 - o Grande salle : forfait à 255 € ou 31 € heure
 - o Parquet bal : 240 €
 - o Un foyer, bar, cuisine, fourneau : 146 €
 - o Bar et cuisine : 17.50 € heure
 - o Foyers 1 ou 2 : 13.50 € heure

- Tarifs pour les personnes extérieures à St Trivier et les associations dont le siège social n'est pas à St Trivier :
 - o Grande salle, bar, cuisine, foyer : forfait/jour à 510 € (+ 205 € / jour supplémentaire)
 - o Grande salle : forfait à 367 € ou 42 € heure
 - o Parquet bal : 347 €
 - o Un foyer, bar, cuisine, fourneau : 210 €
 - o Bar et cuisine : 23.50 € heure
 - o Foyers 1 ou 2 : 17.50 € heure

3. Tarifs 2012 : location maison des associations

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, vote les tarifs suivants pour la location de la salle de réunion de la maison des associations :

- pour les particuliers qui habitent St Trivier : 13.50 € heure,
- pour les particuliers qui n'habitent pas St Trivier et les associations qui ne disposent pas d'une antenne à St Trivier : 17.50 € heure
- gratuité pour les associations dont le siège social est à St Trivier ou qui disposent d'une antenne à St Trivier.

4. Tarifs 2012 : location stade

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, vote les tarifs suivants pour la location du stade municipal et ses équipements (salle de réunion et ses sanitaires) :

- Pas de location pour les personnes extérieures à St Trivier,
- Pour les particuliers qui habitent St Trivier et les associations (autres que sportives) dont le siège social est à St Trivier : 135 €/jour,
- Locations soumises à accord préalable du Maire et du Président du Club de Foot.

5. Avenant n°2 au contrat d'affermage

Madame le Maire propose au Conseil Municipal un avenant n°2 au contrat d'affermage pour l'exploitation du service de l'assainissement ayant pour objet la suppression des frais de contrôle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat d'affermage approuvé en préfecture le 26 avril 2002.

6. Recensement obligatoire de la population : création d'emplois et rémunération des agents recenseurs

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2012, et de fixer leur rémunération.

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** la création d'emplois d'agents non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels à raison de trois emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 19 janvier 2012 au 18 février 2012,
- **FIXE** la rémunération des agents de la façon suivante :
 - 0,90 € par feuille de logement remplie,
 - 1.50 € par bulletin individuel rempli.
 - un forfait de 100 € par agent recenseur pour les frais de transport.
 - Un forfait de 30 € pour chaque séance de formation.

7. Renouvellement contrat enfance et jeunesse

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Contrat Enfance et Jeunesse signé, dans le cadre de Chanstrival, entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain est arrivé à expiration fin 2010.

Ce contrat permet aux communes de St Trivier sur Moignans et Chaneins de bénéficier de subventions nécessaires au bon fonctionnement du Centre de Loisirs de St Trivier sur Moignans et de l'accueil périscolaire à Chaneins.

La Caisse d'Allocation Familiales de l'Ain, suite à un retard important dans le traitement des dossiers, propose de procéder à la signature du contrat pour quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2011 et jusqu'au 31 décembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le Contrat Enfance et Jeunesse avec la Caisse d'Allocation Familiale de l'Ain.

8. Décisions modificatives

- A la demande des services fiscaux, il est voté les inscriptions budgétaires suivantes :
 - Ouverture de crédits sur le compte « 739116 : Reversement sur F.N.G.I.R. » (dépense de fonctionnement) pour la somme de 73 137 € ;
 - Ouverture de crédits sur le compte « 7311 : Contributions directes » (recette de fonctionnement) pour la somme de 73 137 €.

- Le Conseil Municipal vote le virement de crédits suivant, pour financer l'installation de potelets le long de la RD 936 afin d'interdire la circulation sur la résine nouvellement installée :
 - Prélèvement sur le compte 020 « dépenses imprévues d'investissement » pour la somme de 6 000 €,
 - Augmentation du compte 2315 programme 365 « Aménagements routiers RD936 » pour la somme de 6 000 €.

- Le Conseil Municipal vote le virement de crédits suivant, afin de financer le changement de tampons d'eaux pluviales supplémentaires :
 - Prélèvement sur le compte 020 « dépenses imprévues d'investissement » pour la somme de 3 000 €,
 - Augmentation du compte 2315 programme 389 : « Changement de tampons EP » pour la somme de 3 000 €.

- Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prêt contracté pour financer les travaux d'aménagement du 1^{er} étage de la maison médicale est un prêt à taux variable. Afin de financer la dernière échéance de l'année, il convient de procéder à un virement de crédit au niveau du compte d'intérêts.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le virement de crédits suivant, sur le budget « haras » :
 - Prélèvement sur le compte 6156 « maintenance » pour la somme de 8 €,
 - Augmentation du compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » pour la somme de 8 €.

9. Election des membres de la commission de délégation de service public

Sont élus, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, les délégués suivants, membres de la commission de délégation de service public :

- Délégués titulaires
 - Monsieur GIVRE Robert,
 - Monsieur BOURGEOIS Loïc,
 - Monsieur COUTURIER Laurent.

- Délégués suppléants :
 - Monsieur DUPERRON Alain,
 - Monsieur GUILLOTON Paul,
 - Monsieur CHANET Dominique.

10. Questions diverses

Modification des horaires d'ouverture de la Poste

Monsieur GUILLOT fait un compte-rendu de son intervention auprès de la commission en charge de valider ou non les nouveaux horaires afin de tenter de les faire revenir sur leur décision. Monsieur GUILLOT s'avoue assez pessimiste.

Installation de totems « crot'dog »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que 2 totems « crot'dog » équipés de sacs plastiques et poubelles pour recueillir les crottes de chiens, sont à disposition des propriétaires de chiens, chemin des amoureux (parking de l'école primaire) et parking SEMCODA.

Réunion publique fibre optique

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une réunion publique organisée par le SIeA (syndicat intercommunal d'électricité et de e-communication de l'Ain) aura lieu le mardi 6 décembre à 19 h 00 à la salle polyvalente pour informer les Utingeois sur les modalités de raccordement au réseau de fibre optique pour un accès internet « très haut débit ».